

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>GROUPIMO SA</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise <b>12-14 AV LOUIS DOMERGUE 97200 FORT DE FRANCE</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>					
Numéro SIRET* <b>4 3 2 2 7 1 5 3 4 0 0 0 7 0</b>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <b>31122017</b>	N-1 <b>31122016</b>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) <b>AA</b>							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	<b>AB</b>	<b>AC</b>			
		Frais de développement *	<b>CX</b>	<b>692 624</b>	<b>CQ</b>	<b>692 624</b>	
		Concessions, brevets et droits similaires	<b>AF</b>	<b>16 881</b>	<b>AG</b>	<b>16 881</b>	<b>4 150</b>
		Fonds commercial (1)	<b>AH</b>		<b>AI</b>		
		Autres immobilisations incorporelles	<b>AJ</b>		<b>AK</b>		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	<b>AL</b>		<b>AM</b>		<b>30 000</b>
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	<b>AN</b>		<b>AO</b>		
		Constructions	<b>AP</b>		<b>AQ</b>		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	<b>AR</b>		<b>AS</b>		
		Autres immobilisations corporelles	<b>AT</b>	<b>55 471</b>	<b>AU</b>	<b>43 090</b>	<b>12 381</b>
		Immobilisations en cours	<b>AV</b>		<b>AW</b>		
		Avances et acomptes	<b>AX</b>		<b>AY</b>		<b>10 000</b>
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	<b>CS</b>		<b>CT</b>		
		Autres participations	<b>CU</b>	<b>1 995 164</b>	<b>CV</b>	<b>1 527 241</b>	<b>467 922</b>
		Créances rattachées à des participations	<b>BB</b>		<b>BC</b>		
		Autres titres immobilisés	<b>BD</b>		<b>BE</b>		
		Prêts	<b>BF</b>		<b>BG</b>		
		Autres immobilisations financières*	<b>BH</b>	<b>17 990</b>	<b>BI</b>	<b>17 990</b>	<b>21 071</b>
	<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>2 778 129</b>	<b>BK</b>	<b>2 279 836</b>	<b>498 293</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	<b>BL</b>	<b>BM</b>			
		En cours de production de biens	<b>BN</b>	<b>BO</b>			
		En cours de production de services	<b>BP</b>	<b>BQ</b>			
		Produits intermédiaires et finis	<b>BR</b>	<b>BS</b>			
		Marchandises	<b>BT</b>	<b>BU</b>			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	<b>BV</b>	<b>470</b>	<b>BW</b>	<b>470</b>	<b>4 802</b>
		Clients et comptes rattachés (3)*	<b>BX</b>	<b>1 230 868</b>	<b>BY</b>	<b>193 058</b>	<b>1 037 810</b>
		Autres créances (3)	<b>BZ</b>	<b>1 872 623</b>	<b>CA</b>	<b>207 539</b>	<b>1 665 084</b>
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	<b>CB</b>		<b>CC</b>		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	<b>CD</b>		<b>CE</b>		
	Disponibilités	<b>CF</b>		<b>CG</b>			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	<b>CH</b>	<b>3 028</b>	<b>CI</b>	<b>3 028</b>	<b>8 233</b>	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>3 106 988</b>	<b>CK</b>	<b>400 597</b>	<b>2 706 392</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	<b>CW</b>					
	Primes de remboursement des obligations (V)	<b>CM</b>					
	Ecarts de conversion actif*	<b>CN</b>					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>5 885 118</b>	<b>1A</b>	<b>2 680 433</b>	<b>3 204 685</b>	<b>2 916 225</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		<b>CR</b>	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		GROUPIMO SA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 297 076 )	DA	1 297 076	1 286 746	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 020 922	4 020 922	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	128 675	128 675	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	538 774	538 774	
	Report à nouveau	DH	(5 768 196)	(6 364 879)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	555 752	596 683	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	773 003	206 921	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 038 346	970 544	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	1 038 346	970 544	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	47 354	8 258	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	313	313	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	257 538	286 826	
	Dettes fiscales et sociales	DY	323 104	396 773	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	765 026	1 046 589	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 393 335	1 738 759		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	3 204 685	2 916 225		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 393 022	1 738 446	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	47 031	7 676		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N			Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
Désignation de l'entreprise : GROUPE SA					Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF			
		FG	921 984	FH	921 984	957 098	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	921 984	FK	921 984	957 098	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	9 396	7 249	
	Autres produits (1) (11)			FQ	675	12	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	932 056	964 359
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
Variation de stock (marchandises)*				FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	503 282	483 952	
Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	7 533	9 834	
Salaires et traitements*				FY	212 869	190 235	
Charges sociales (10)				FZ	96 360	86 237	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	11 345	32 008
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		31 041
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)				GE	85	685	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	831 473	833 993	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	100 582	130 366	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	168 913	1 260 889	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	60	97	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	51 729	205 816	
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	220 702	1 466 802
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	102 960	1 003 617	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	16 840	281 567	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	119 800	1 285 184
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	100 902	181 618	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	201 484	311 984	

Désignation de l'entreprise <u>GROUPIMO SA</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N - 1</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	127 588	350 358	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	210 063		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	28 400		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	366 052	350 358	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	2 297	30 400	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	107 368	20 500	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	5 510	28 400	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	115 176	79 300	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	250 876	271 058	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(103 392)	(13 641)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	1 518 809	2 781 519	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	963 057	2 184 836	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	555 752	596 683	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	4 400	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	60	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	37	1 238
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	9 396	7 249
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GROUPIMO SA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	692 624	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	46 881	KE		KF	30 000
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	47 474	KW		KX	2 624
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	13 505	LC		LD	10 000
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK	10 000	LL		LM	
	TOTAL III					LN	70 979	LO		LP	12 624
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	2 040 134	8V		8W	2	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	21 071	1U		1V	190	
TOTAL IV					LQ	2 061 204	LR		LS	192	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 871 688	ØH		ØJ	42 816	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		3		4	
						1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
								par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		2	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	692 624	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	30 000	LV	30 000	LW	16 881
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM	12 701	MN	37 398	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	5 432	MT	18 073	MU
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
Avances et acomptes					NC	10 000	ND		NE		
TOTAL III					IY	10 000	NG	18 133	NH	55 471	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
	Autres participations					IØ		ØX	44 972	ØY	1 995 164
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	3 271	2F	17 990
	TOTAL IV					I3		NJ	48 243	NK	2 013 154
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	40 000	ØK	96 376	ØL	2 778 129	ØM

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GROUPIMO SA</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY	692 624	EL		EM		EN	692 624	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	12 731	PF	4 150	PG		PH	16 881	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	37 378	QE	4 220	QF	12 701	QG	28 897	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 139	QM	8 486	QN	5 432	QO	14 193	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL III</b>		QU	48 518	QV	12 705	QW	18 133	QX	43 090	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	753 873	ØP	16 855	ØQ	18 133	ØR	752 595	
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6		
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4		
Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1		
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM				NO		
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV		
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>GROUPIMO SA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
	– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF		
	– financières	UG	UH		
	– exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	17 990	UV		UW	17 990			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	206 503		206 503					
	Autres créances clients		UX	1 024 366		1 024 366					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 300		1 300					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	181 699		181 699				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 729		4 729				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	1 545 267		1 537 587		7 681			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	139 627		139 627					
	Charges constatées d'avance		VS	3 028		3 028					
	<b>TOTAUX</b>			VT	3 124 509	VU	3 098 838	VV	25 671		
RENOVOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	47 354		47 354					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	257 538		257 538						
Personnel et comptes rattachés		8C	26 816		26 816						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	194 854		194 854						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	95 104		95 104					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 330		6 330					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	352 252		352 252						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	412 773		412 773						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	1 393 022	VZ	1 393 022					
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : <b>GROUPIMO SA</b>							Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122017</b>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW (875)		
	Amendes et pénalités		WJ		(875) Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7 (42 995)		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		- imposées au taux de 0 %						ZN 44 971			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN			
						- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
							<b>TOTAL I</b>		WR 556 853		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT 20			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		1 689		XA 167 224			
Mesures d'incitation	Dédouction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY		
	Majoration d'amortissement*								XD		
	Abatement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sixies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sixies A) L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies) PA	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		0V		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies) XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS			
Dédouctions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI		XG 112 877	
Dédouction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>		XH 280 121		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		276 732		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL				XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		276 732		XO	



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>GROUPIMO SA</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4-K5)		<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *			
		<b>8X</b>	<b>8Y</b>
		<b>8Z</b>	<b>9A</b>
		<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *			
		<b>9D</b>	<b>9E</b>
		<b>9F</b>	<b>9G</b>
		<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer			
		<b>9K</b>	<b>9L</b>
		<b>9M</b>	<b>9N</b>
		<b>9P</b>	<b>9R</b>
		<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	<b>YO</b>
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS**  
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>GROUPIMO SA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(6 364 879)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	596 683		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZE						
	<b>TOTAL I</b>	0F	(5 768 196)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) <b>TOTAL II</b>		ZG		(5 768 196)				
										ZH	(5 768 196)		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	44 176		38 605					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	80 991		79 935					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	81 033		66 638					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	297 082		298 775					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	503 282		483 952					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	3 096		7 438					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	4 437		2 396					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	7 533		9 834					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	59 765		66 361					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	26 279		29 207					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *				0B	200 448							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,67	%	2,03	%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0				ZR	1		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>GROUPIMO SA</u>						Néant <input type="checkbox"/>	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	Fond de commerce 24022017	26 250			26 250	
	2	Fond de commerce 24022017	3 750			3 750	
	3	MAR CLIMATISEUR 07062010	873		873		
	4	MAR TX AGENCEMENT 31012013	800		800		
	5	MAR 3 CLIMATISEURS 27022008	8 752		8 752		
	6	MAR 9 CLIMATISEURS 04022013	2 276		2 276		
	7	MAR TITRES PARTICIPATION 01012005	44 971			44 971	
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	35 000	8 750	8 750			
	2	5 000	1 250	1 250			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7		- 44 971				- 44 971
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *			10 000		44 971
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ) ⑨				10 000		44 971
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ) ⑩			(A)		(B)	(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					(ventilation par taux)		





Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GROUPIMO SA

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % **1** ou 12,8 % **2**.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) **1** \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) **1** \*.

- 1** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
**2** Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine <b>1</b>	Moins-values à 12,8 % <b>2</b>	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % <b>3</b>	Solde des moins-values à 12,8 % <b>4</b>
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine <b>1</b>	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice <b>6</b>	Solde des moins-values à reporter col <b>7</b> = <b>2</b> + <b>3</b> + <b>4</b> - <b>5</b> - <b>6</b> <b>7</b>
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % <b>2</b>	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) <b>3</b>	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) <b>4</b>	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> <b>5</b>		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>GROUPIMO SA</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GROUPTIMO SA												Néant <input type="checkbox"/> *																					
Exercice ouvert le : .....01.01.2017..... et clos le : .....31.12.2017.....												Durée en nombre de mois		12																			
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : 432271534 SA GROUPTIMO 432271534																																	
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												OA	921 984																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												OT																					
TOTAL 1												OX	921 984																				
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																																	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OH	675																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE																					
Subventions d'exploitation reçues												OF																					
Variation positive des stocks												OD																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI	9 396																				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT																					
TOTAL 2												OM	10 072																				
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																																	
Achats												ON	61 907																				
Variation négative des stocks												OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances												OR	380 058																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												OW	85																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante												OY																					
TOTAL 3												OJ	442 050																				
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>																																	
Calcul de la Valeur Ajoutée												TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	490 005																		
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																																	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).												SA	490 005																				
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>																																	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																																	
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE												GX	921 984																				
Effectifs au sens de la CVAE												EY	5, 00																				
Période de référence												GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	7	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	7
Date de cessation												HR			/			/															
<b>VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs</b>																																	
Effectifs moyens du personnel												YP	5, 00																				
Dont apprentis												YF																					
Dont handicapés												YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale												RL																					

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET

4 3 2 2 7 1 5 3 4 0 0 0 7 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

GROUIMO SA

ADRESSE (voie)

12-14 AV LOUIS DOMERGUE

CODE POSTAL

97200

VILLE

FORT DE FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

11

Forme juridique

SARL

Dénomination

SUP' IMO

N° SIREN (si société établie en France)

504229931

% de détention

75

Adresse :

N°

Voie

IMM GONDEAU

Code Postal

97232

Commune

LE LAMENTIN

Pays

FR

Forme juridique

SARL

Dénomination

LESAGE

N° SIREN (si société établie en France)

424618643

% de détention

100

Adresse :

N°

12

Voie

AV LOUIS DOMERGUE

Code Postal

97200

Commune

FORT DE FRANCE

Pays

FR

Forme juridique

SARL

Dénomination

BOLAMO

N° SIREN (si société établie en France)

433642766

% de détention

100

Adresse :

N°

Voie

IMM GONDEAU

Code Postal

97232

Commune

LE LAMENTIN

Pays

FR

Forme juridique

EURL

Dénomination

VRP

N° SIREN (si société établie en France)

833645765

% de détention

100

Adresse :

N°

12

Voie

AV LOUIS DOMERGUE

Code Postal

97200

Commune

FORT DE FRANCE

Pays

FR

Forme juridique

EURL

Dénomination

DPS

N° SIREN (si société établie en France)

438938318

% de détention

95

Adresse :

N°

Voie

IMM GONDEAU

Code Postal

97200

Commune

FORT DE FRANCE

Pays

FR

Forme juridique

SARL

Dénomination

COMAPHI

N° SIREN (si société établie en France)

444956205

% de détention

100

Adresse :

N°

12

Voie

AV LOUIS DOMERGUE

Code Postal

97200

Commune

FORT DE FRANCE

Pays

FR

Forme juridique

SARL

Dénomination

DFA

N° SIREN (si société établie en France)

484712120

% de détention

100

Adresse :

N°

Voie

IMM GONDEAU

Code Postal

97232

Commune

LAMENTIN

Pays

FR

Forme juridique

SCI

Dénomination

TERRASSES ENCLOS

N° SIREN (si société établie en France)

501561716

% de détention

99,99

Adresse :

N°

Voie

IMM GONDEAU

Code Postal

97232

Commune

LE LAMENTIN

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2
2

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 4 3 2 2 7 1 5 3 4 0 0 0 7 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUIMO SA

ADRESSE (voie) 12-14 AV LOUIS DOMERGUE

CODE POSTAL 97200

VILLE FORT DE FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

11

Forme juridique SARL Dénomination MIG GUYANE

N° SIREN (si société établie en France) 419825294 % de détention 80

Adresse : N° 6 Voie RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Code Postal 97320 Commune ST LAURENT DU MARONI Pays FR

Forme juridique EURL Dénomination MADININA SYNDIC

N° SIREN (si société établie en France) 484583331 % de détention 100

Adresse : N° 12 Voie AV LOUIS DOMERGUE

Code Postal 97200 Commune FOORT DE FRANCE Pays FR

Forme juridique EURL Dénomination EXPERTIM

N° SIREN (si société établie en France) 522246826 % de détention 100

Adresse : N° 12 Voie AV LOUIS DOMERGUE

Code Postal 97200 Commune FORT DE FRANCE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays